

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

DIRECTIVE 2014/35/UE (qui remplace la directive 2006/95/CE et ses modifications)

Conformément aux dispositions de la directive 2014/35 UE du Parlement européen et du Conseil, le 25 Février 2014, en matière d'harmonisation des législations des États membres, relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension nominale, compris entre 50 et 1000 V en courant alternatif, et entre 75 et 1 500 V en courant continu.

Type de Cablé: **U-1000 ARV FV**

Gamme de fabrication: Câble à isolation Polyéthylène réticulé (XLPE), et Polychlorure de vinyle (PVC) en la gaine, conducteur en aluminium cablé classe 2, circulaire ó sectorielle. Armure en feuillards en acier pour multiples conducteurs ó feuillards en aluminium pour câbles unipolaires.

ALCOBRE Conducteurs Électriques S.A., dont le siège est à Rua Eng. Ferreira Dias, n. 71 - Zone Industrielle de Ovar - Portugal, contributeur avec le n°500018120, déclare sous sa seule responsabilité que la gamme des câbles U-1000 ARV FV et fabriqué dans son centre de production à Ovar, est conforme aux normes suivantes:

XP C 32-322	-	Construction et essais
IEC 60502-1	-	Construction et essais
EN 60228	-	Conducteurs de câblés isolés
HD 308.S2	-	Couleurs d'identification de conducteurs isolés

et sur la base des éléments figurant dans la directive Basse Tension.

Cette déclaration peut être accompagné par la spécification technique respectif, dans lequel les caractéristiques du type de câble applicable.



ALCOBRE
CONDUTORES ELÉCTRICOS S.A.

Luís Almeida
(Directeur Général)

Ovar, 17 Mai 2017

(Déclaration en conformité avec la norme ISO/IEC 17050-1)